

RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02224
Numéro SIREN : 803 024 082
Nom ou dénomination : BEUCHER SEUBE

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004087

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/004087**
n°de gestion : **2014B02224**
n°SIREN : **803 024 082 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 12/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BEUCHER SEUBE - Société à responsabilité limitée
10 boulevard Charles de Gaulle 31800 Saint-gaudens -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2112223

4087

cerfa		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065 - SD 2017	
N° 11084* 18		Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Timbre à date du service					
Exercice ouvert le		01/01/17		et clos le 31/12/17	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal ☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au d.p.p. de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL BEUCHER-SEUBE 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS					
SIRET 8 0 3 0 2 4 0 8 2 0 0 0 2 3				Mét : anais.seube@orange.fr	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées Ambulances				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %* 41 916	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
				PV exonérées (art. 238 quinquies C)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil	
APODIS TARBES 14 Boulevard Pierre Renaudel "Crescendo" 65000 TARBES					
Tél : 0562345970				Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :				Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA				Date : 05/02/18 Lieu : SAINT-GAUDENS	
				Qualité et nom du signataire : Gérante SEUBE ANAIS	
Tél :				Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Copyright Groupe ISA 2017 ISACOMPTA

48

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>SARL BEUCHER-SEUBE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>80302408200023</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	21 642	AC	15 156	6 486
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	490	AG	490	
	Fonds commercial (1)	AH	236 846	AI		236 846
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 482	AS	3 723	759
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 804	AU	6 850	6 954
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	5 624	BI		5 624
	TOTAL (II)	BJ	282 889	BK	26 219	256 670
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 909	BW		1 909
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	31 398	BY	2 290	29 108
	Autres créances (3)	BZ	5 176	CA		5 176
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	11 336	CG		11 336
		CH		CI		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	49 818	CK	2 290	47 529
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	332 707	IA	28 509	304 198
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SARL BEUCHER-SEUBE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)			DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	32 713	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	44 135	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	85 098	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	136 740	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	30 039	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	11 231	
	Dettes fiscales et sociales			DY	41 060	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	29	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	219 100		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	304 198		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	119 646
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	14	

Désignation de l'entreprise : SARL BEUCHER-SEUBE

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et livraisons
intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

FA

8 144

FB

FC

8 144

Production vendue

biens *

services *

FD

FE

FF

FG

466 549

FH

FI

466 549

Chiffres d'affaires nets *

FJ

474 694

FK

FL

474 694

Production stockée *

FM

Production immobilisée *

FN

Subventions d'exploitation

FO

9 897

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)

FP

3 706

Autres Produits (1) (11)

FQ

8

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

488 304

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane) *

FS

Variation de stock (marchandises) *

FT

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *

FU

1 929

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

FV

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

187 124

Impôts, taxes et versements assimilés *

FX

12 203

Salaires et traitements *

FY

170 019

Charges sociales (10)

FZ

42 394

- dotations aux amortissements *

GA

7 588

Sur immobilisations

- dotations aux provisions

GB

Sur actif circulant : dotations aux provisions *

GC

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GD

Autres charges (12)

GE

1 294

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GF

422 552

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GG

65 751

Opérations
en
commun

Bénéfice attribué ou perte transférée *

(III)

GH

Perte supportée ou bénéfice transféré *

(IV)

GI

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

GJ

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GK

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GL

Reprises sur provisions et transferts de charges

GM

Différences positives de change

GN

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GO

Total des produits financiers (V)

GP

CHARGES
FINANCIÈRES

Dotations financières aux amortissements et provisions *

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

3 638

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

3 638

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

-3 638

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

GW

62 113

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SARL BEUCHER-SEUBENéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 333
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	144
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 477
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 028
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 646
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 674
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-11 197
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 781
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	491 780
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	447 646
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	44 135
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	26 647
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	IK	
	(9) Dont transferts de charges	HX	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	2 953
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHARGES EXCEPTIONNELLES		14 674	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 477
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

SARL BEUCHER-SEUBE

SARL au capital de 7 500.00 euros

Siège social : 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS

RCS n°803024082- RCS Saint-Gaudens

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le 26 février 2018, les associés de la société SARL BEUCHER-SEUBE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS à 11 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mme SEUBE Anaïs.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame SEUBE ANAIS, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix, Gérante de la société.
- TRANSPORTS LACROIX, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix, Gérant de la société.

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 100 Parts sur les 100 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2017.
- Affectation du résultat.
- Fixation de la rémunération de la Gérance.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

AS 

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 44 134.52 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 44 134.52 Euros formant un résultat affectable de 44 134.52 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 26 480.71 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 17 653.81 Euros, soit 176.54 Euros par Parts sociales. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 01/03/2018.

Sur ce dividende, et pour les associés personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21.00% pour tous les associés qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2017. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des associés concernés.

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 8 826.91 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 7 531.91 Euros.
- TRANSPORTS LACROIX : 8 826.91 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2016 : 16 465.84 €
- Clôture au 31/12/2015 : 5 840.00 €
- Clôture au 31/12/2014 : NEANT



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Fixation de la rémunération de la Gérance

L'assemblée générale décide que Madame SEUBE ANAIS, percevra une rémunération nette mensuelle de 1 580.50 Euros à compter du 01/01/2018.

L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Madame SEUBE ANAIS, liées à la fonction de la Gérance.

L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

L'assemblée générale décide que Madame SEUBE ANAIS pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

L'assemblée générale décide que TRANSPORTS LACROIX ne percevra pas de rémunération pour le prochain exercice.

L'assemblée générale décide que la société ne prendra pas à sa charge, les cotisations sociales de TRANSPORTS LACROIX, obligatoires et facultatives, liées à la fonction de la Gérance.

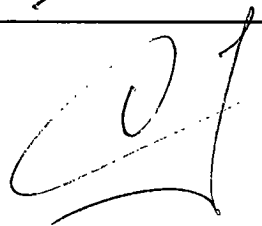
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à Saint Gaudens,
Le 26/02/2018.

Signatures des associés :

Madame SEUBE ANAIS	
TRANSPORTS LACROIX	

SARL BEUCHER-SEUBE

SARL au capital de 7 500.00 euros

Siège social : 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS

RCS n°803024082- RCS Saint-Gaudens

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Chers Associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 44 134.52 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 474 693.51 Euros hors taxes contre 426 217.51 Euros hors taxes pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 48 476.00 Euros ou de 11.37%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 488 303.62 Euros contre 436 783.51 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 51 520.11 Euros ou de 11.8%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 422 552.43 Euros contre 385 610.55 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 36 941.88 Euros ou de 9.58%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 3 638.40 Euros contre 4 386.34 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 747.94 Euros ou de -17.05%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 3 476.83 Euros contre 0.00 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 476.83 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 14 674.10 Euros contre 45.00 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 14 629.10 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 34 283.80 Euros contre 47 712.07 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 13 428.27 Euros ou de -28.14%.

- Les liquidités sont de 11 336.19 Euros contre 2 305.40 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 9 030.79 Euros.

AS 9

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 1 928.90 Euros contre 1 298.12 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 630.78 Euros ou de 48.59%.
- Les autres achats et charges externes sont de 187 124.28 Euros contre 137 791.07 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 49 333.21 Euros ou de 35.8%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 12 203.40 Euros contre 4 118.85 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 8 084.55 Euros .
- Les salaires et traitements sont de 170 019.46 Euros contre 181 701.31 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 11 681.85 Euros ou de -6.43%.
- Les charges sociales sont de 42 394.38 Euros contre 47 025.95 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 4 631.57 Euros ou de -9.85%.
- Les dotations aux amortissements sont de 7 588.34 Euros contre 10 055.87 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 2 467.53 Euros ou de -24.54%.
- Les dotations aux provisions sont de 0.00 Euros contre 3 042.00 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 3 042.00 Euros ou de -100%.
- Les autres charges sont de 1 293.67 Euros contre 577.38 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 716.29 Euros .
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est de 44 134.52 Euros.
- L'effectif est de 8 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Installations et agencements divers : 610.00 Euros
- Matériel de transport : 177.74 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 44 134.52 Euros formant un résultat affectable de 44 134.52 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 26 480.71 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 17 653.81 Euros, soit 176.54 Euros par part. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du .

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 8 826.91 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 7 531.91 Euros.
- TRANSPORTS LACROIX : 8 826.91 Euros.



Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2016 : 16 465.84€
- Clôture au 31/12/2015 : 5 840.00€
- Clôture au 31/12/2014 : NEANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.

La Gérance.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more legible.